L'exploitation minière en Nouvelle-Calédonie

Par Sylvette Boyer, docteur en histoire (conseil scientifique : Yann Bencivengo, doctorant : thèse d'histoire sur la SLN) avril 2004

Thème : « L'exploitation minière en Nouvelle-Calédonie de 1873 à nos jours »

Commentaire du thème dans le programme adapté :

Sujet d'étude : 1. L'évolution du travail et ses conséquences dans le monde industriel depuis le milieu du XIXe siècle

L'évolution des techniques et les conséquences de cette évolution sur :

- l'organisation du travail, dans l'entreprise et dans la société,
- la redistribution du travail dans le monde.

L'étude de l'exploitation minière en Nouvelle-Calédonie permettra d'illustrer ce thème à travers, <u>entre</u> autres, l'exemple de la société le Nickel :

- Étude de l'évolution des techniques,
- Observation des conditions de travail et des différents régimes des travailleurs, du syndicalisme avec son rapport éventuel aux autres secteurs d'activité,
- On évoquera la division internationale du travail en abordant l'étude des projets miniers du Nord et du Sud.

Notions-clés: amodiation, garniérite, fours, ferro-nickel, poldériser, « boom », petit mineur, colonie d'exploitation, dividendes, bagnard, sujet, commission municipale...

<u>Selon le thème choisi</u>, on se reportera au glossaire, pp. 261-266 de l'ouvrage *101 mots pour comprendre la mine en Nouvelle-Calédonie* (coordination Y. Bencivengo).

ORIENTATIONS

Il ne s'agit pas dans ce thème de traiter une histoire des techniques. On s'appuie sur la système technique. de abandonne ainsi le catalogue de l'évolution des techniques décrites séparément « pour cerner les relations étroites qui règlent au jour le jour l'univers matériel d'une civilisation. » (J.Y. Andrieux). L'essentiel est de montrer l'évolution des rapports entre ce système et le contexte économique et social (particulièrement le travailleur, le métier ou la tâche, l'entreprise). On accorde une attention particulière à l'histoire des luttes sociales, ici. essentiellement après la Seconde Guerre mondiale, qui s'intègre à ce cadre d'étude. On inscrit ce thème dans un cadre chronologique périodisé. Il convient de souligner les interactions entre les différents facteurs qui expliquent :

- l'évolution des formes de la division et de l'organisation du travail, y compris dans sa dimension spatiale.
- La transformation des métiers, des catégories professionnelles, la naissance et l'évolution du syndicalisme.
- L'évolution des techniques et ses conséquences seront étudiées à partir d'un exemple pris dans les pays précocement industrialisés et qui permettent de comprendre qu'il s'agit d'un processus continu parti de l'Europe.

Ce document d'accompagnement a pour but de donner aux professeurs quelques pistes et éléments qui leur permettront de traiter ce sujet sans altérer toutefois la liberté pédagogique qui leur appartient pour aborder ce thème. Toutefois, on ne perdra pas de vue que cette question se situe dans une problématique générale: comment, parmi d'autres montrer productions de minerais, la Nouvelle-Calédonie est devenue à la fin du 19^e siècle, le premier producteur mondial de nickel, et qu'elle « vit », depuis, au rythme des fluctuations de la vente de minerais, en tenant compte de ce que l'exploitation minière dépend de l'offre et de la demande des marchés mondiaux.

On n'oubliera pas de changer problématique que l'on trouve dans le manuel métropolitain. En effet, dès la prise de possession par la France (1853) et jusqu'en 1946, on est dans le cadre d'une colonie d'exploitation (l'exploitation minière n'en est que l'un des aspects) et de peuplement ...et pas dans le cadre de la métropole... Donc, le patronat, financiers, les travailleurs, les syndicats... tout est différent de la métropole ou de l'Europe! La Nouvelle-Calédonie n'est pas non plus un « pays neuf » comme les États-Unis.

De nos jours, l'étude de l'évolution du travail en Nouvelle-Calédonie et ses conséquences dans le monde industriel calédonien doit tenir compte du statut actuel très particulier de cette collectivité d'outre-mer française: il faudra alors évoquer le problème des compétences dans le domaine minier (préalable minier dans l'Accord de Nouméa de 1998).

La mise point scientifique au accompagnant la sélection de documents prétend pas traiter de manière exhaustive ce sujet, elle se limite à présenter quelques aspects de la question sur lesquels on peut plus particulièrement selon les classes problématique retenue. De même, le choix des documents n'est pas limitatif.

Selon l'horaire dévolu à ce thème (1 à 2 heures sur un horaire global de 4 à 6 heures pour la séquence), on peut envisager une séance qui privilégie une des deux problématiques.

On peut monter deux séances permettant d'aborder ces deux aspects de la question.

Remarque:

Une partie du thème a déjà été travaillé en BEP: Le boom du nickel et ses conséquences (1969-1972), fait l'objet d'une double page dans le manuel d'histoire-géographie et dans le cahier d'activités, édités par le CDP.

MISE AU POINT SCIENTIFIQUE

Les <u>notions</u> ou mots de <u>vocabulaire</u> spécifique sont soulignés dans le texte.

Les documents mentionnés dans cet approfondissement scientifique sont présentés dans le support documentaire qui suit.

L'exploitation minière en Nouvelle-Calédonie a commencé par la recherche de charbon (pour approvisionner les navires à vapeur, et, en particulier, ceux de la Marine) puis d'or, puis du nickel, *l'or vert*, depuis 1873 (Jules Garnier). Mais de nombreux minerais ont été exploités, associés ou non au nickel : chrome et cobalt, manganèse, cuivre...

La Nouvelle-Calédonie est une <u>colonie d'exploitation et de peuplement.</u> On exploite les mines, on vend le minerai qui part par navires en métropole ou à l'étranger (à raccrocher au thème des transports : avant l'ouverture du canal de Panama, l'utilisation de voiliers jusqu'à la Seconde Guerre mondiale pour transporter le minerai : gain distance-coût, les cargo-mixtes ou les vapeurs étant réservés au transport de passagers et de cargaison périssable). Bien qu'ayant des caractères de pays neuf, c'est avant tout un pays dépendant, surtout à l'époque coloniale. Il suffit pour s'en convaincre de lire les interminables jérémiades des journaux locaux à ce sujet au début du XXe siècle.

La Nouvelle-Calédonie est le premier producteur mondial de nickel à partir de 1876, année d'arrivée des premiers lots de minerais en Europe. Elle est dépassée une première fois par le Canada en 1903, puis définitivement à partir de 1905, <u>DONC AVANT</u> la Première Guerre mondiale. En 1914, la production canadienne est presque trois fois plus importante que la production calédonienne : 20,6 millions de tonnes contre 7,8 millions (en métal contenu). La vie économique de la Nouvelle-Calédonie bat au rythme des cycles du nickel : booms et crises, entraînant des arrivées massives de travailleurs ou provoquant du chômage.

De grandes sociétés achètent ou louent les terrains miniers depuis plus d'un siècle. Tous ces terrains sont des <u>concessions</u>. Certaines sont directement exploitées par leur détenteur, d'autres sont <u>amodiées</u>. Des « <u>petits mineurs</u> », détenteurs de leur <u>concession</u>, obtiennent des contrats avec de grandes sociétés (SLN, INCO), qui, de leur côté, sous-traitent éventuellement à d'autres « petits mineurs ». Des hommes d'affaires ou des banquiers (Marchand, Rotchild), voire des aventuriers, s'enrichissent puis disparaissent (Higginson)... d'autres créent des « dynasties » (Lafleur, Montagnat, Ballande...). Peu développent le pays en créant d'autres activités économiques (Ballande, Lafleur, Pentecost). Les « petits mineurs » réinvestissent en partie seulement dans le pays et s'associent parfois ; les grandes sociétés minières investissent peu et ce sont leurs actionnaires, européens la plupart du temps, qui se répartissent les **dividendes**.

Les guerres mondiales provoquent la mise sous séquestre des mines appartenant à des ressortissants des puissances ennemies (Allemands, Autrichiens ou Hongrois): en 1914-15, les Mines Nickélifères et du Mont-Dô Réunies et une mine de cobalt à My-Kuakué sont saisies. L'administrateur du séquestre en Nouvelle-Calédonie est la Maison Ballande. Par ailleurs, 15 000F, provenant de la Maison Krupp, ont été mis sous séquestre, l'administrateur étant la Maison de Béchade: Krupp avait envoyé cette somme pour régler sa dette vis à vis de Mr Johnston. La liquidation des biens faisant l'objet d'un séquestre est prévue par le décret du 17 septembre publié au JORF du 22/9/1920. Le séquestre de la Sté des Mines Nickélifères et du Mont Dô Réunies a été levé en 1923. Lors de la Seconde Guerre mondiale, les séquestres japonais sont à étudier.

La SLN (attention aux changements d'appellation) a un rôle social à étudier. La société passe aux mains des Rothschild dès 1883, et ils ont été présents jusqu'à 1975, date à laquelle la SLN a été reprise par l'État. Mais évidemment, il s'agit bien là d'un contrôle extérieur. Quant à Higginson, il n'est pas sûr qu'il se soit vraiment enrichi puisqu'il était criblé de dettes à sa mort. Il est intervenu en Nouvelle-Calédonie jusqu'au début du XXe siècle (mines Pilou, Pam, Tao) mais dès les années 1880, il passe le plus clair de son temps hors de la colonie.

Les conditions de travail et les différents régimes des travailleurs sont observés, de même le syndicalisme ouvrier avec son élargissement aux autres secteurs d'activité puis le syndicalisme patronal constitué de diverses associations de défense de petits producteurs. Dans la colonie du 19° et du début du 20° siècle, on utilise des travailleurs « sous contrat » : bagnards puis sujets d'autres colonies, indigènes calédoniens et Européens de Nouvelle-Calédonie, puis métropolitains ou étrangers, en fonction des booms... Certains deviennent ouvriers mineurs ou prospecteurs. Beaucoup restent en Nouvelle-Calédonie et sont à l'origine de certaines communautés aujourd'hui bien implantées (Asiatiques, Océaniens, Indiens, Européens...). Une constante : l'immigration est une nécessité pour procurer des bras. La main d'œuvre asiatique est méprisée et doit souvent subir des exactions. De même que le système des contrats la place dans une situation de sujétion. En retour il semble que les contremaîtres soient souvent exposés à de graves problèmes car les travailleurs asiatiques ne sont pas toujours dociles. La France Australe et le Bulletin du Commerce regorgent de faits divers concernant la violence sur mine.

<u>L'évolution des techniques</u>: du pic et de la pelle au marteau-piqueur puis à la pelle mécanique. Ou bien du transport à dos d'hommes ou d'animaux au va-et-vient, puis au téléphérique puis au transporteur sur tapis roulant et au camion (apparition de nouveaux métiers : cobaleur, rouleur, par ex.). L'hydrométallurgie et la pyrométallurgie existent dès les prémices du traitement du nickel calédonien. Déjà, en 1876, le procédé de traitement élaboré par Christofle est un procédé mixte par voie sèche et voie humide. Les deux procédés sont plus complémentaires qu'opposés : actuellement le minerai de la SLN est transformé en ferro-nickel et en mattes par la voie pyrométallurgique. Les mattes sont ensuite affinées en nickel pur à Sandouville par procédé hydrométallurgique. Le choix de l'une de ces deux voies dépend du type de minerai traité. La voie hydrométallurgique est actuellement développée par Inco, Falconbridge et d'autres pour traiter la latérite à très basse teneur en nickel. On peut, au sein de la pyrométallurgie, évoquer l'évolution de l'énergie utilisée pour chauffer le minerai (du charbon au fuel lourd). A partir du début du 20^e siècle, l'**électrométallurgie** apparaît dans le nickel : première expérience en Nouvelle-Calédonie : l'usine expérimentale de Tao (mars 1910). Les mineurs calédoniens (Ballande, Le Nickel...) installent des **fours** pour les **mattes** et les billes de ferro-nickel, pour abaisser les coûts du fret : transporter moins de volume à moindre prix, pour s'adapter à la demande de la clientèle (que ferait-on des scories en métropole ?), tandis que le Japon, lui, en a besoin pour « poldériser... » et faire travailler ses propres ouvriers.

Des infrastructures se développent au rythme des besoins miniers : le port de Nouméa (quais de différentes époques), les wharfs, les rails et tapis roulants sur mines, les pistes sur mine, les téléphériques... Des villages se créent puis déclinent (Ouégoa au 19^e siècle ; Thio, grand centre minier de la côte Est, de la fin du 19^e siècle aux années 1980, a perdu son importance d'antan), tandis que la ville de Nouméa s'accroît. Les centres de colonisation en brousse évoluent en fonction de leur importance au regard de la mine : des **commissions municipales** disparaissent et/ou renaissent (Muéo, Nakety...). Les villages miniers sont provisoires et abandonnés (villages « fantômes » comme Tiébaghi). Certains « **centres de colonisation** » de

brousse évoluent en fonction de leur importance en rapport avec la mine (Koumac, Ouégoa, Canala, Kouaoua, Thio..).

Les Mélanésiens sont longtemps restés à la périphérie économique de l'exploitation minière. Les Loyaltiens ont toujours été employés comme dockers ou marins sur les minéraliers. Les Kanak y entrent aujourd'hui en force grâce à la SMSP et au projet d'usine du Nord. Les recherches et la relance d'exploitation minière, effectuées dans les réserves kanak de la région de Koné ont contribué à la déstructuration de la société kanak et sont, en partie, à l'origine de la révolte de 1917. L'importance des relations clans-entreprises minières est à étudier.

La <u>division internationale du travail</u> est évoquée en abordant l'étude des projets miniers du Nord et du Sud qui maintiennent les esprits en haleine et font couler beaucoup d'encre : INCO et l'usine du Sud, FALCONBRIDGE et l'usine du Nord (cas particulier de la SMSP : rachat des mines Lafleur par la Province Nord au lendemain des accords de Matignon) : d'après l'interview de Scott Hand et de Peter Jones dans les Nouvelles Calédoniennes du 8 avril 2003, 50 % de l'<u>ingénierie</u> serait maintenue à Brisbane pour le projet INCO/Goro Nickel. Toutefois, il faut être très prudent à propos de ces projets dont les contours restent très changeants et à propos desquels les informations peuvent devenir très vite dépassées. A ce propos, il faut insister sur le fait que ces projets très coûteux entrent dans le cadre de politiques à très long terme (au moins vingt ans) et que ceux qui manifestent de l'impatience à cause des retards du projet d'INCO (et à juste titre, au regard des emplois, par exemple) ne doivent pas oublier cet aspect essentiel de l'industrie lourde.

La Nouvelle-Calédonie est-elle un Eldorado ou bien le pays des grandes utopies minières (Gascher : « La belle au bois dormant ») ? D'après Yann Bencivengo : « l'Eldorado minier est un trait constitutif de l'identité calédonienne. » (catalogue de l'exposition du musée de la Ville de Nouméa (2003) : « 150 ans de mémoire partagée »).

Un travail peut être mené en ECJS ou en PPCP sur les associations (ex. musée de la mine à Thio-1992) et les villages miniers ou villages fantômes que l'on s'efforce aujourd'hui de préserver (ex. Tiébaghi-1993; Poro-2002), mémoire de l'exploitation minière et partie intégrante du patrimoine calédonien.

Des visites peuvent être prévues sur sites ou, dans le cadre des journées du patrimoine sur les différentes exploitations minières de la Province où se trouve votre LP.

Quant à la SLN, elle peut faire l'objet d'étude d'un dossier spécifique, à partir des documents fournis par le service des archives SLN (voir Madame Hurey) et en fonction d'un « cadrage » précis axé sur des problématiques différentes (« multinationale », aspect financier, aspect technique ou technologique, main d'œuvre, impact de Doniambo sur la ville de Nouméa, syndicalisme ouvrier, etc.)

SUPPORT DOCUMENTAIRE

Document 1



Source : *La mine en Nouvelle-Calédonie*, 101 mots pour comprendre, éditions Ile de Lumière,

Les mines sont la principale richesse de la Nouvelle-Calédonie.

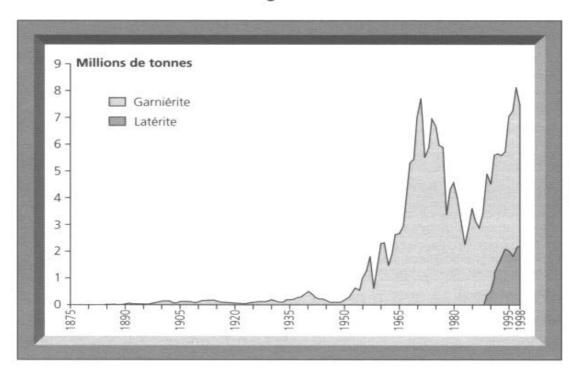
Tous les terrains possèdent plus ou moins leurs minerais. Les roches du nord contiennent de l'or, du cuivre, du zinc, du plomb, de l'argent. Dans les coulées volcaniques de la côte ouest se trouvent des gisements de manganèse. Mais les plus riches sont les « terrains miniers » qui renferment du fer, du cobalt, du nickel et du chrome.

De tous ces minerais, il n'y en a que deux, le nickel et le chrome, qui aient été exploités sans interruption depuis leur découverte.

Source : Jean Leborgne, *Géographie de la Nouvelle-Calédonie*, Ministère de l'Éducation, de la jeunesse et des sports Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 1964. p. 244

Document 2

La production de minerai de nickel en Nouvelle-Calédonie des origines à 1998



Source: IEOM

Document 3

Les compétences minières en Nouvelle-Calédonie (voir document ci-après)

L'Accord de Nouméa (1998) donne au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie compétence pour gérer la ZEE et réglementer les ressources terrestres en substances réservées. L'ouverture de centres de recherche et d'exploitation est accordée après avis de la commission minière communale. Les permis d'exploitation sont accordés pour vingt ans au maximum, les concessions pour cinquante ans renouvelables. Une APM (autorisation personnelle minière) doit être demandée avant qu'un mineur puisse obtenir des titres miniers.

La législation minière calédonienne a évolué au fil des années mais le décret de 1954 a donné à la Nouvelle-Calédonie compétence pour les substances minières sauf exception pour les hydrocarbures, la potasse et les substances utiles à l'énergie nucléaire, réservées à l'État. Les lois Billote de 1969 avaient fait du nickel, du chrome et du cobalt des substances réservées. La loi référendaire de 1988 donne aux provinces toutes les compétences minières.

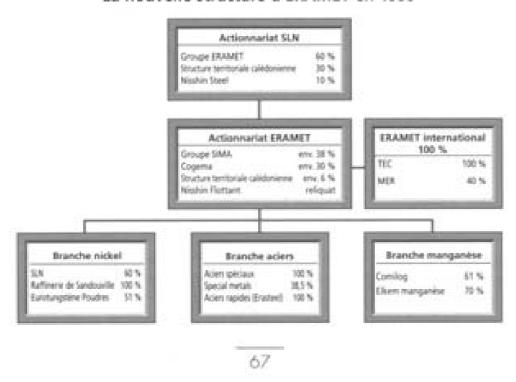
Les compétences minières

Compétences depuis 1988				
Substances / Localisation	Provinces	Dépendances	ZEE	
Substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique	R : État A : État	R : État A : État	R : État A : État	
Hydrocarbures liquides ou gazeux, bitumes, asphaltes et grès bitumeux, sels de potasse et sels connexes, nickel, chrome et cobalt	R : État A : État	R : État A : État	R : État A : État	
Autres substances	R : Province A : Province	R : Province A : Province	R : État A : État	

Compétences à partir de 2000				
Substances / Localisation	Provinces	Dépendances	ZEE	
Substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique	R : État A : État	R : État A : État	R : État A : État	
Hydrocarbures liquides ou gazeux, bitumes, asphaltes et grês bitumeux, sels de potasse et sels connexes, nickel, chrome et cobalt	R : Pays A : Province	R : Pays A : Pays	R : Pays A : Pays	
Autres substances	R : Province A : Province		R : Pays A : Pays	

R : Réglementation A : Application On entend par dépendances les mers intérieure et territoriale ainsi que les terres émergées non provinciales

La nouvelle structure d'ERAMET en 1999



Source : Le Nickel-SLN in : *La mine en Nouvelle-Calédonie*, 101 mots pour comprendre, éditions Ile de Lumière, 1997.

Document 4

Les projets miniers en Nouvelle-Calédonie à l'aube de 2004

1 Le projet SLN d'extension de la production

La SLN est présente en Nouvelle-Calédonie depuis 1880. Après la modernisation de l'usine de Doniambo, l'ouverture du site de Kopéto en 1994 et la mise en place d'un cinquième four rotatif de calcination fin 1998, l'objectif de capacité de production à 70 000 tonnes est atteint depuis fin 2003; il est fixé à 75 000 tonnes pour 2005. Cet accroissement de production sera réalisé notamment grâce à la montée en puissance progressive du centre minier de Tiébaghi dont la mise en exploitation a débuté courant 1998. Ce centre minier pourrait avoir à terme une capacité de production de minerai de l'ordre de 1 million de tonnes (contre environ 300 000 tonnes l'an produites actuellement). Ce projet nécessite un investissement de 23 milliards de F CFP et engendrera environ 200 emplois. Par ailleurs, l'usine de Doniambo s'est dotée fin 2003 d'un four neuf en remplacement d'un des plus anciens pour une capacité supérieure de 80 %. Des études sont également en cours pour valider le projet de construction d'une usine de traitement et d'enrichissement du minerai sur le site de Tiébaghi. Cette usine devrait être plus évoluée sur le plan technique que celle actuellement en fonctionnement sur le site minier du Kopéto et pourrait être opérationnelle en 2005.

2 Le projet Koniambo (usine du Nord)

Dernier des projets miniers soutenu par l'État. Le projet d'usine métallurgique du Nord associe la SMSP et le producteur canadien Falconbridge. Il s'agit d'un projet d'usine pyrométallurgique (fusion des garniérites), d'une capacité de 54 000 tonnes par an. Étant donné le fort potentiel latéritique du massif de Koniambo, le consortium SMSP / Falconbridge pourrait envisager également à terme la création d'une deuxième usine pour traiter les latérites par un procédé hydrométallurgique qui pourrait produire entre 25 et 30 000 tonnes de métal par an. La société Falconbridge apporte, en plus de sa participation à hauteur de 49 %, la technologie qu'elle a mise au point pour le traitement des minerais acides.

La SMSP, qui ne possédait pas les titres miniers nécessaires à la réalisation du projet, a obtenu un échange de titres miniers avec Eramet/SLN. L'accord de Bercy, intervenu le 11 décembre 1998 a consisté à transférer les titres des massifs de Poum (appartenant à la SMSP) et du Koniambo (appartenant à la SLN) à une entité juridique indépendante qui se chargera d'effectuer le transfert si la décision de construire l'usine est prise avant 2005. Eramet/SLN a reçu de l'État, en échange de ses droits miniers sur le Koniambo, une soulte de 1 milliard de francs français correspondant à la différence de valeur en métal entre le massif du Koniambo, plus riche, et le massif de Poum. Dans le cas où l'usine ne serait pas réalisée, Eramet/SLN recouvrerait ses droits et reverserait le montant de la soulte.

L'année 2001 aura permis la réévaluation de la ressource géologique qui s'élève à 151 millions de tonnes de garniérites, à des teneurs de 2,58 % de nickel, soit près de 4 millions de tonnes de nickel métal. Cette quantité sera nécessaire pour alimenter l'usine de traitement pyrométallurgique pendant 25 ans ainsi qu'une étude de cadrage du plan minier à 25 ans. Aussi, un premier test portant sur un échantillon de 120 000 tonnes de minerai a été réalisé en début 2002. Par ailleurs, le choix du procédé métallurgique a été arrêté, de même que le site de Vavouto a été retenu pour accueillir le complexe industriel. L'étude

environnementale de base a été finalisée en 2001 et les besoins en formation du personnel qui sera amené à travailler sur le site ont été définis. L'étude de faisabilité technique s'est achevée en septembre 2002 pour laisser la place à l'étude de faisabilité financière de l'opération qui s'est déroulée tout au long de l'année 2003.

Le Président de Falconbridge a confirmé en mai 2003 le respect du calendrier du projet de l'usine du Nord avec une décision de construire fixée au second semestre 2004. Le coût de construction de cette usine devrait atteindre 1,5 milliard de dollars US (soit plus de 200 milliards de F CFP). Les premiers travaux concerneront la réalisation du port en eau profonde qui accueillera les matériaux et équipements pour la construction de l'usine et de la centrale d'énergie. En phase de construction, ce projet devrait générer environ 1 500 emplois directs puis 800 de plus en phase de production et environ 2 000 emplois induits.

3 Le projet Goro-Nickel (usine du Sud)

Présent depuis 1902 en Nouvelle-Calédonie, INCO a exploité le chrome de Tiébaghi de 1975 à 1990. Le projet de construction d'une usine de traitement de latérites fut initié, en 1992, par la vente faite par le BRGM, à INCO, de sa filiale SOPROMINES et du brevet concernant un procédé de lixiviation à l'acide sulfurique (acheté à AMAX par COFREMMI, filiale du BRGM). SOPROMINES détenue alors à 85% par INCO et à 15% par le BRGM, devient la Compagnie des Mines de Xéré (CMX) qui deviendra par la suite la société INCO France. En 1999, INCO a lancé un projet pilote d'un coût de 50 millions de dollars US (environ 6 milliards de F CFP) visant à tester cette nouvelle technologie de lixiviation à l'acide sous pression (PAL) et à former de nouveaux opérateurs, techniciens et superviseurs d'usines. Cette réalisation a permis à INCO de recueillir des données sur le minerai, ainsi que sur les méthodes d'exploitation et les matières. Le 26 avril 2001, INCO Limited a annoncé l'achèvement de l'étude de faisabilité bancaire et son intention de procéder à la construction d'installations de production à l'échelle commerciale.

Située à une soixantaine de kilomètres au Sud-Est de Nouméa, la mine à ciel ouvert fournira à l'usine une moyenne annuelle de 3,8 millions de tonnes sèches de minerai. Les ressources du site sont de l'ordre de 200 millions de tonnes. L'investissement initial a été évalué à 1,45 milliard de dollars US (environ 194 milliards de F CFP) et bénéficie de la défiscalisation (loi Paul) à hauteur de 100 millions de dollars (soit environ 13 milliards de F CFP). La capacité annuelle de production prévue est de l'ordre de 55 000 tonnes de nickel et de 5 000 tonnes de cobalt. Outre la construction de l'usine hydrométallurgique, sont également prévus un port, une usine de préparation du minerai, une base vie pour les employés, un barrage de captage, des aires de stockage. L'activité de l'usine devrait générer près de 2 500 emplois directs et indirects. La centrale électrique nécessaire au fonctionnement de l'usine sera d'une capacité de 2 fois 55 MW dont la moitié sera vendue à EEC (réseau général).

La prise de participation de la Nouvelle-Calédonie dans le capital de Goro-Nickel serait de l'ordre de 5 %.

Après avoir recueilli l'avis du Comité Consultatif des Mines et celui du Conseil des Mines, l'Assemblée de la Province Sud a adopté, lors de sa réunion du 5 juillet 2002, une délibération accordant à la société Goro-Nickel un permis de recherche sur le site minier de Prony, voisin de celui de Goro. Ce permis concerne le nickel, le cobalt et le chrome. L'attribution de ce permis autorise des recherches qui pourraient déboucher sur une extension de la capacité de l'usine de Goro-Nickel à 120 000 tonnes.

INCO a annoncé en juillet 2002 le choix de son partenaire industriel (un consortium japonais dirigé par le fondeur Sumitomo Metal Mining Co.) avec lequel la société canadienne a conclu un accord de cession de 25 % du capital de Goro-Nickel. En décembre 2003, l'association des entreprises Foster Wheeler et SNS Lavalin est choisie pour assister Goro Nickel dans la phase 2 du projet.

Toutefois, INCO Limited a annoncé le 5 décembre 2002 sa décision de procéder à une revue détaillée des coûts du projet Goro-Nickel, entraînant ainsi la suspension provisoire du chantier, suite à l'annonce d'une augmentation du coût du projet de 30 à 45 % par rapport à l'estimation initiale. Un nouveau calendrier du projet et une nouvelle date d'entrée en production du site seront définis courant 2006.

Source : d'après *La Nouvelle-Calédonie en 2003*, Institut d'émission d'outre-mer, Paris *Les Nouvelles Calédoniennes*, supplément du 17 février 2004